

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 7 octobre 2019, à 19 h 00, à la mairie, située au 115 rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également, présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **CONSTAT DE CONFORMITÉ**

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2019-10-128

#### **ACHAT - CABINE AVEC AMÉNAGEMENT POUR LE CAMION DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour l'achat d'une cabine avec aménagement pour le camion du service incendie auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et les recommandations du directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité

De procéder à l'achat d'une cabine et de son aménagement auprès de la compagnie Distributions Maranda inc. selon la proposition numéro Sous0023280 au montant de 15 487,00 \$ plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 23-032-40-724.

ADOPTÉE

Rés. 2019-10-129

#### **ACHAT – SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LE CAMION DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour l'achat d'un système d'éclairage pour le camion du service incendie auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et les recommandations du directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité

De procéder à l'achat d'un système d'éclairage de la compagnie TNT ProCustom selon la proposition numéro 307 au montant de 8 694,55 \$ plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 23-032-40-724.

ADOPTÉE

Rés. 2019-10-130

**MANDAT – INSPECTION DE LA CHAUSSÉE DU RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT que la municipalité dans la mise à jour de son plan d'intervention doit procéder à l'inspection de certains tronçons de la chaussée;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation écrite auprès de deux soumissionnaires et que les deux ont déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est le « Groupe Trifide » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité

De mandater la firme « Groupe Trifide » pour procéder à l'inspection de certains tronçons de la chaussée du réseau routier municipal selon la soumission au montant de 4 152,08 \$ plus taxes applicables;

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-320-00-411

ADOPTÉE

Rés. 2019-10-131

**MANDAT – INSPECTION TV DU RÉSEAU D'ÉGOUT UNITAIRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité dans la mise à jour de son plan d'intervention doit procéder à l'inspection TV de certains tronçons du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation écrite auprès de trois soumissionnaires et que les trois ont déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est «Le Groupe ADE inc.» ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité

De mandater la firme « Le Groupe ADE inc. » afin de procéder à l'inspection de certains tronçons du réseau d'égout municipal selon la soumission au montant de 42 180,00 \$ plus taxes applicables;

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles aux postes budgétaires 02-414-00-411-10 et 02-415-00411-10 dans une proportion de 50-50;

ADOPTÉE

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2019- 10-132

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu que la séance soit levée à 19 h 18

ADOPTÉE

---

Christian Martin  
Maire

---

Johanne Beauregard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Christian Martin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Christian Martin, maire